



Permis refusé a cause d'un pos d'une départementale

Par **borderolle**, le **18/10/2010** à **18:39**

Bonjour,

Nous avons acheté un terrain communal en 1999, et maintenant nous souhaitons agrandir (garage avec comble emménageable + piscine), nous avons eu le permis refusé car nous avons une route départementale à moins de 25 mètres de la limite de propriété. Un pos à été mis en 2001 d'ou la construction d'une départementale et nous n'en avons pas été averti. La limite des 35 mètres par rapport a l'axe de la route coupe notre maison actuelle en deux !!!!! depuis 2001 nous vivons dans une maison à risque et nous le savions pas. Mais quels risque aucun, c'est impossible que nous retrouvions une voiture chez nous (maison surélevé+glissières de sécurité), nous ne pouvons pas agrandir et sommes perdu, que faire est ce la faute de la commune. merci de nous venir en aide